

Mémoire au Comité sénatorial special sur le secteur de la bienfaisance

Décembre 2018

Porte-parole des universités canadiennes



Introduction

En tant que porte-parole de 96 universités canadiennes, Universités Canada se réjouit de pouvoir présenter au Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance son point de vue au sujet de l'étude entreprise sur l'incidence des lois et des politiques fédérales, provinciales et territoriales régissant les organismes de bienfaisance du Canada. Nous avons accueilli avec grande satisfaction les engagements pris dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 en vue de dynamiser ce secteur. De plus, nous espérons que le gouvernement du Canada profitera de cet examen pour renouveler son soutien au secteur caritatif et à but non lucratif et, par le fait même, son appui aux collectivités que servent les organismes du secteur partout au pays.

Universités Canada et les universités canadiennes jouent elles-mêmes un rôle actif au sein du secteur caritatif et à but non lucratif. Elles travaillent en étroite collaboration avec d'autres organismes, dont celles du réseau collégial, dans le cadre d'un éventail d'initiatives de bienfaisance. Les universités ont une triple mission : l'enseignement, la recherche et le service communautaire. Leurs activités ne profitent donc pas seulement aux étudiants, mais aussi à l'ensemble des collectivités à l'échelle du pays.

« Les changements climatiques, l'inégalité des revenus, les défis en matière de soins de santé et les bouleversements économiques ne sont que quelques exemples des risques qui guettent les collectivités que nous servons. Ces dernières doivent absolument collaborer avec les universités pour résoudre ces problèmes et aider les étudiants à se préparer pour l'avenir. »

– Mike Mahon, président du conseil d'administration d'Universités Canada, recteur et vice-chancelier de la University of Lethbridge, 25 octobre 2018

C'est en partie grâce aux dons de bienfaisance que les universités canadiennes peuvent travailler de concert avec les collectivités à l'adaptation aux changements profonds en cours, à la création de relations internationales et à la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Ces dons jouent également un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux études des groupes sous-représentés. Grâce aux dons, les universités peuvent par exemple verser des bourses d'études et des subventions. Elles peuvent aussi aménager des centres de soutien, qui offrent aux étudiants autochtones une chance équitable d'exploiter leur plein potentiel.

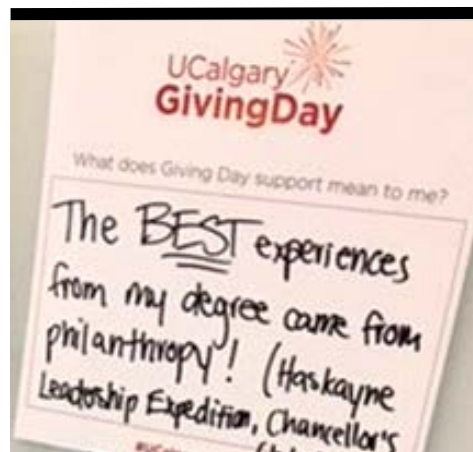
Universités Canada donne à ce travail une portée nationale, en contribuant à l'élaboration de politiques publiques et à la réflexion stratégique à l'échelle du pays. En février 2018, elle a par exemple organisé la tenue d'[Univation](#) conjointement avec la Fondation Rideau Hall. Dans le cadre de ce forum national, des étudiants et des représentants du milieu universitaire, du gouvernement, du monde des affaires et de la société civile se sont réunis pour mettre en commun des idées audacieuses afin de préparer la prochaine génération de Canadiens au marché du travail de demain et aux changements technologiques à venir. Les organismes du secteur caritatif travaillent à améliorer la vie des Canadiens, et Universités Canada est fière de collaborer avec un éventail de partenaires de ce secteur pour trouver des moyens novateurs de relever certains défis au pays.

Lorsque le secteur caritatif est soutenu, et qu'il est florissant et dynamique, les universités canadiennes en tirent grandement profit. Elles comptent en effet sur diverses formes de dons pour accomplir leur mission et mener leurs activités de service communautaire. Les universités reçoivent de la part de donateurs un soutien régulier pour appuyer leur mission : des dons ponctuels pour mener à bien des projets d'infrastructures; des subventions pour chaires de recherche ou activités savantes; de petits dons provenant des réseaux d'anciens; ou encore du financement d'autres organismes de bienfaisance ciblant des projets de recherche. En 2017, elles ont par exemple réalisé des travaux de recherche d'une valeur de 1,3 milliard de dollars pour le secteur à but non lucratif¹. Une grande partie de ces travaux a été réalisée en partenariat avec des organismes de bienfaisance en santé, dont des hôpitaux.

Le secteur caritatif est à l'origine de plus de sept pour cent du produit intérieur brut (PIB) du Canada et emploie plus de deux millions de personnes. Les universités du pays contribuent activement à ce dynamisme, par leurs dépenses directes annuelles de 35 milliards de dollars et leur effectif s'élevant à près de 300 000 personnes. Dans ce contexte, le renforcement du secteur caritatif ne profitera pas seulement aux organisations comme les universités, qui fournissent des services essentiels et améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens, mais il contribuera aussi à la croissance de l'économie canadienne.

Universités Canada recommande au gouvernement du Canada de prendre les mesures suivantes pour accroître la vigueur du secteur:

1. Financer la collecte de données sur le secteur caritatif.
2. Créer au sein du gouvernement une entité représentant le secteur caritatif, qui verra à ce que l'ensemble des politiques et des décisions du gouvernement fédéral favorisent la viabilité et le dynamisme du secteur.
3. Éliminer l'impôt sur les gains en capital lors de dons de biens immobiliers et d'actifs de sociétés privées.
4. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale et du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions.



Bourses d'études et de recherche, mesures de soutien aux professeurs, services de santé mentale et apprentissage par l'expérience, voilà des exemples d'activités et de programmes financés grâce à la plus récente journée de don organisée par la University of Calgary. À l'occasion de cette journée, l'établissement invite son réseau d'anciens et la collectivité dans son ensemble à soutenir ses activités. En 2018, la University of Calgary a ainsi reçu plus de 1 200 dons ayant dépassé les 950 000 \$.

Photo : University of Calgary

¹ Statistique Canada, dépenses intérieures brutes en recherche et développement au Canada, 2017

5. Lancer un processus collaboratif pour moderniser le cadre législatif et réglementaire régissant les activités des organismes caritatifs et des organismes à but non lucratif, en y instaurant une exemption à la Loi canadienne antipourriel.

Recommandations

Recommandation 1 : Financer la collecte de données sur le secteur caritatif

Les données les plus récentes permettant de brosser un portrait exact du secteur caritatif ont été recueillies il y a plus de dix ans. Le gouvernement du Canada appuie donc ses décisions stratégiques concernant ce secteur sur le contexte qui prévalait avant la crise économique de 2008. Il est essentiel de disposer de données à jour sur les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif, d'autant plus qu'elles aident le gouvernement à réaliser ses objectifs stratégiques en matière d'innovation inclusive et de croissance économique. La prise de décisions importantes touchant tout autre secteur serait difficilement envisageable en l'absence de données exhaustives et à jour.

Statistique Canada a longtemps recueilli et publié des données sur la taille, la portée, le financement et les ressources humaines du secteur caritatif et à but non lucratif. Le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat ainsi que l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles – des programmes maintenant disparus – fournissaient auparavant d'importantes données qui permettaient aux organisations et au gouvernement de comprendre la portée du travail du secteur et d'évaluer sa vigueur. Leur rétablissement permettrait au gouvernement et à l'ensemble du secteur d'avoir accès à des données pertinentes et exactes. Nous avons joint notre voix à celle d'Imagine Canada et de plus de 160 dirigeants du secteur pour faire valoir cette mesure auprès du ministre Navdeep Bains dans une lettre ouverte d'août 2018. Nous continuerons par ailleurs de travailler avec le cabinet du ministre à cette fin.

Universités Canada recommande au gouvernement du Canada de financer la collecte de données statistiques sur le secteur caritatif et à but non lucratif, d'inclure cette démarche dans ses priorités et d'en faire un volet permanent et une mesure régulière du programme de données de Statistique Canada.



L'Université de Sherbrooke a récemment commencé la construction d'un studio de création financé par la Fondation Huguette et Jean-Louis Fontaine et la Fondation J. Armand Bombardier. Une fois le studio ouvert, les étudiants pourront travailler à des projets entrepreneuriaux dans un environnement créé en collaboration par l'École de gestion et la Faculté de génie de l'Université. Grâce à la générosité des deux fondations, ce lieu sera également ouvert à toute la population. Les citoyens et les entreprises pourront venir y concevoir des prototypes en partenariat avec les étudiants de l'Université de Sherbrooke.

Photo : Université de Sherbrooke

Recommandation 2 : Créer au sein du gouvernement une entité représentant le secteur caritatif, qui verra à ce que l'ensemble des politiques et des décisions du gouvernement fédéral favorisent la viabilité et le dynamisme du secteur

Universités Canada souhaite faire valoir la nécessité de créer un ministère, un service, un organisme ou un secrétariat qui défendra les intérêts du secteur caritatif à l'échelon fédéral. Comme en témoignent les exemples et les recommandations figurant dans le présent document, les organismes du secteur continuent d'offrir des services essentiels aux Canadiens, et ce, bien souvent pour le compte du gouvernement fédéral. Il serait donc grandement utile pour elles qu'une entité fédérale fasse valoir leurs intérêts.

D'autres secteurs de l'économie du pays (p. ex. ceux des petites entreprises, de l'agriculture, des forêts et des pêches) ont vu le gouvernement souligner la portée de leurs activités par la création d'un ministère fédéral, alors que leur contribution au PIB du Canada est plus faible que celle du secteur caritatif. En outre, d'autres pays du Commonwealth, dont le Royaume-Uni, se sont dotés d'un secrétariat responsable du soutien à leur secteur caritatif national. Une telle entité fédérale permettrait au secteur d'avoir voix au chapitre et favoriserait sa viabilité pendant encore longtemps.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce de la création du Comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. La mise du pied du Comité consultatif marquera une première étape importante dans la création d'une entité représentant le secteur caritatif au sein du gouvernement, et dans la réalisation de réformes de grande envergure. Nous espérons que le Comité consultatif comprendra des représentants de l'ensemble du secteur, y compris du milieu de l'éducation postsecondaire.

Universités Canada recommande que soit modifiée la structure gouvernementale pour voir à ce que l'ensemble des politiques et des décisions fédérales favorisent la viabilité et le dynamisme du secteur caritatif.

Recommandation 3 : Éliminer l'impôt sur les gains en capital lors de dons de biens immobiliers et d'actifs de sociétés privées

Le gouvernement a entrepris d'éliminer l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse en 1997, puis a continué d'élargir cette mesure dans les deux décennies suivantes. Mener à terme ce processus en éliminant l'impôt sur les gains en capital lors de dons de biens immobiliers et d'actifs de sociétés privées favoriserait le partage de la richesse au Canada, en plus de réduire le fardeau administratif et financier des organismes de bienfaisance canadiens qui reçoivent ces dons. Les propriétaires de tels biens ou actifs pourraient ainsi les vendre au meilleur prix possible et remettre le montant de la vente directement à une organisation de bienfaisance, plutôt que de faire un don obligeant l'organisation à gérer elle-même la vente.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse a été une énorme réussite. À l'échelle du pays, les petits et grands organismes de bienfaisance ont reçu plus d'un milliard de dollars en dons d'actions pratiquement chaque année depuis 2006. La suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers ferait augmenter de 200 millions de dollars les dons annuels au secteur caritatif.

On estime que le gouvernement fédéral se priverait annuellement de 50 à 65 millions de dollars en raison de cette mesure fiscale, mais que celle-ci générerait quatre fois ce montant en dons au secteur caritatif. Cette mesure favoriserait les fonds essentiels offerts aux hôpitaux, aux universités ainsi qu'aux organismes des domaines des services sociaux, de la santé ainsi que des arts et de la culture au pays.

Universités Canada recommande de procéder à l'élimination complète de l'impôt sur les gains en capital en étendant cette mesure aux dons de biens immobiliers et d'actifs de sociétés privées.

Recommandation 4 : Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale et du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous nous réjouissons de la création du Comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance et de l'établissement du fonds de finance sociale. Il s'agit de mesures importantes qui font suite aux recommandations formulées par le Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale d'Emploi et Développement social Canada. Elles renforceront l'innovation sociale et la finance sociale, et favoriseront ainsi la création de collectivités durables et inclusives. Universités Canada, conjointement avec la Fondation McConnell, a mis sur pied un projet visant à promouvoir l'innovation sociale et la finance sociale, offrant ainsi aux universités un forum leur permettant d'intégrer les retombées sociales du secteur caritatif à leurs activités.

Universités Canada appuie également les autres recommandations du Groupe directeur. Dans le présent mémoire, nous souhaitons souligner certaines de ces recommandations pouvant avoir des retombées positives de grande portée sur les organismes canadiens de bienfaisance, en particulier sur les établissements d'enseignement.



Par l'entremise de sa plateforme d'innovation sociale RADIUS, la Simon Fraser University crée des programmes pour remédier aux problèmes sociaux complexes. Plus de 150 anciens mènent des projets variés, allant de la promotion de la santé à l'avenir du travail. Dans le cadre d'une initiative de la plateforme RADIUS appelée Refugee Livelihood Lab, des entrepreneurs, des créateurs et des innovateurs réfugiés cherchent des solutions pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les réfugiés dans la grande région de Surrey, en Colombie-Britannique.

Photo : Simon Fraser University

1. Mettre en œuvre une initiative d'élaboration et de partage des données et des connaissances en innovation sociale.

Nous appuyons la demande du Groupe directeur concernant l'établissement d'un nouveau réseau pancanadien de partage des connaissances en innovation sociale afin de coordonner efficacement la mise en commun de données, de résultats des travaux de recherche et de connaissances dans l'ensemble des écosystèmes d'innovation sociale au Canada. Nous sommes également d'avis qu'il faut élaborer des méthodologies et des indicateurs qui permettent d'établir des normes nationales de mesure de l'incidence des activités du secteur. L'initiative demandée permettrait d'effectuer le travail de collecte de données de Statistique Canada et favoriserait la croissance et le succès des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif. Le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie représentent déjà des mécanismes judicieux de financement et d'exécution des programmes en ce sens.

2. Coordonner une campagne nationale de sensibilisation sur l'innovation sociale et la finance sociale.

En marge de cette campagne, le gouvernement devrait élargir la portée du programme fédéral d'apprentissage intégré au travail et de stages pratiques pour étudiants pour l'étendre aux étudiants de toutes les disciplines ainsi qu'aux employeurs du secteur caritatif et à but non lucratif. Universités Canada et ses membres seraient heureux de participer à une campagne nationale de sensibilisation sur l'innovation sociale et la finance sociale, dans le cadre de laquelle ils pourraient faciliter les échanges avec les étudiants canadiens.

En marge de cette campagne, le gouvernement devrait élargir la portée du programme fédéral d'apprentissage intégré au travail et de stages pratiques pour étudiants pour l'étendre aux étudiants de toutes les disciplines ainsi qu'aux employeurs du secteur caritatif et à but non lucratif. Universités Canada et ses membres seraient heureux de participer à une campagne nationale de sensibilisation sur l'innovation sociale et la finance sociale, dans le cadre de laquelle ils pourraient faciliter les échanges avec les étudiants canadiens.

Universités Canada préconise également la mise en œuvre des



Chaque année, les universités canadiennes prennent part en novembre à la journée Mardi je donne, qui découle d'un mouvement mondial prônant la générosité sous forme de dons et de bénévolat, plutôt que la consommation. L'an dernier, l'initiative a permis à des étudiants de la University of Victoria d'organiser des conférences, de participer à des projets de bénévolat à l'étranger et même de fabriquer et de lancer des fusées. À l'Université Bishop's, les dons recueillis pendant l'initiative servent à financer des bourses remises aux étudiants issus de milieux défavorisés.

Photo : University of Victoria

recommandations formulées dans le cadre d'autres études du secteur, y compris celles provenant du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions présentés en 2006. Les recommandations du Groupe d'experts comprennent les mesures suivantes :

- Réformer les processus de financement pour que les fonds soient approuvés rapidement et puissent être utilisés dès le départ pour couvrir les coûts des programmes.
- Utiliser des accords pluriannuels pour réduire les changements en profondeur dans les programmes d'une année à l'autre.
- Veiller à ce que le financement couvre les coûts totaux des programmes administrés au nom du gouvernement fédéral, dont les coûts de technologie de l'information, de gestion et d'administration ainsi que d'évaluation.
- Stimuler l'innovation, ce qui suppose la prise de risques calculés dans le cadre des programmes et du processus de demande de subvention.

En tant que bénéficiaire de subventions et contributions du gouvernement fédéral, Universités Canada a pu constater l'excellent travail que plusieurs ministères, dont Affaires mondiales Canada et Patrimoine canadien, ont accompli pour donner suite à ces recommandations. La réforme du processus lié aux subventions et aux contributions permettra aux bénéficiaires, dont à ceux du secteur caritatif, d'administrer efficacement les programmes et d'offrir des services essentiels aux Canadiens, au nom du gouvernement fédéral.

Universités Canada recommande la mise en œuvre des recommandations du Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale et du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions.

Recommandation 5 : Lancer un processus collaboratif pour moderniser le cadre législatif et réglementaire régissant les activités des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif, en y établissant une exemption à la Loi canadienne antipourriel

Le Comité consultatif permanent sur le secteur des organismes de bienfaisance jouera un rôle crucial en conseillant le gouvernement sur les réformes administratives et législatives dont a besoin le secteur, en particulier le milieu de l'enseignement supérieur. Tandis que s'amorcent les travaux du Comité consultatif, nous aimerions souligner la nécessité de réformer la Loi canadienne antipourriel, pour permettre aux établissements postsecondaires de communiquer efficacement avec leurs étudiants, leurs anciens et leurs donateurs.

Universités Canada souscrit à l'objectif établi de la loi antipourriel complète d'envoi de messages commerciaux électroniques sans le consentement exprès ou tacite du destinataire s'applique aux communications électroniques des universités, ce qui nous préoccupe. En effet, un grand nombre de ces communications électroniques font partie des activités de base des établissements.

La loi a par ailleurs créé un fardeau administratif pour les universités, qui doivent recueillir le consentement des destinataires et modifier en conséquence les renseignements dans les réseaux d'étudiants, de donateurs et d'anciens. Il faut ajouter à cela les pénalités financières potentielles et les éventuels torts à la réputation des établissements et des organismes.

Les communications liées aux activités caritatives de base ne sont pas de nature commerciale et ne devraient donc pas être visées par la loi antipourriel. L'incapacité des universités à communiquer efficacement avec leurs partenaires et les organismes de leurs collectivités met en péril leurs activités, y compris le recrutement d'étudiants, la prestation des programmes d'études et les communications avec les anciens et les donateurs potentiels. Les universités servent l'intérêt public. Elles contribuent au renforcement de l'avantage concurrentiel du Canada en veillant à l'apprentissage et à la découverte, et en aidant ainsi les citoyens, les collectivités, les régions et le pays tout entier à relever les défis sociaux et économiques de demain. L'enseignement universitaire n'est pas au service d'intérêts particuliers et ne relève pas d'une entreprise commerciale.

En modifiant la loi ou la réglementation pour exempter les organismes de bienfaisance, y compris les universités, de l'obligation d'obtenir le consentement des destinataires de messages électroniques, le Canada se doterait d'une politique comparable à celle d'autres pays du Commonwealth, comme l'Australie où la loi et la réglementation établissent que les communications électroniques émanant des organismes de bienfaisance ne sont pas des pourriels. Les organismes de bienfaisance de ce pays peuvent donc communiquer efficacement avec leurs membres et leurs donateurs.

Universités Canada recommande la modernisation du cadre législatif et réglementaire régissant les activités des organismes de bienfaisance, ce qui comprend l'instauration d'une exemption générale à la Loi canadienne antipourriel pour le secteur caritatif.

Conclusion

La générosité des donateurs et des partenaires de l'ensemble du secteur caritatif permet aux universités du Canada de travailler de concert avec les collectivités à l'adaptation aux changements profonds en cours, à la création de relations internationales et à promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Les exemples donnés dans le présent document ne sont qu'un petit échantillon des activités stratégiques des universités contribuant à créer des milieux de vie dynamiques. Ces activités se traduisent par des possibilités pour les réfugiés et les nouveaux arrivants, de l'aide aux étudiants autochtones favorisant leur réussite et des travaux de recherche novateurs en santé, dont les résultats profiteront à tous les Canadiens.

« Les universités du Canada ont offert au monde des découvertes qui sauvent des vies, des avancées technologiques qui font prospérer des entreprises et des innovations sociales qui renforcent les collectivités. »

– Mike Mahon, président du conseil d'administration d'Universités Canada, recteur et vice-chancelier de la University of Lethbridge, 25 octobre 2018

Les universités et les organismes de l'ensemble du secteur caritatif et à but non lucratif apportent énormément aux collectivités canadiennes, surtout lorsqu'elles sont en mesure de travailler en partenariat. Des investissements stratégiques ciblés dans le secteur (par la hausse de la collecte de données et la création d'occasions d'échange de connaissances) renforceront l'action des acteurs du secteur, tandis que des changements réglementaires et législatifs visant à simplifier les communications et à faciliter les dons assureront la viabilité du secteur pendant encore longtemps.

Il est important pour les universités du pays de continuer à soutenir les collectivités et de collaborer à la croissance économique du Canada. Les recommandations formulées dans le présent document nous aideront à atteindre ces objectifs.

Personne-ressource :

Wendy Therrien
Directrice, Relations extérieures et recherche
613 563-1236, post 278
wtherrien@univcan.ca

Universités Canada
350 rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario)
K1R 1B1